



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 20 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février à 18 heures 00, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2025-16

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 26 - PROCURATIONS : 9 - VOTANTS : 35

**Présents :**

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, Mme Céline CELCE  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : Mme Michèle FAUQUE  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET  
LIOUX : M. Patrice FOURNIER  
MÉNARBES : M. Patrick MERLE  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD  
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGERIE  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, M. Dominique THEVENIEAU, M. Christophe CARMINATI  
BUOUX : M. Hervé PLANCHON  
GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS  
MURS : M. Christian MALBEC

**Procurations :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à M. Gilles RIPERT, Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD  
AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT  
GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT donne pouvoir à M. Lucien AUBERT, M. Yves MARCEAU donne pouvoir à Mme Patricia BAILLARD, Mme Sandrine ISSION donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20250220-2025-16-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2025  
Date de réception préfecture : 26/02/2025

Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu, la délibération n°CC-2020-35 du 16 juillet 2020 créant la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon selon la composition suivante :

- 2 représentants titulaires et 2 suppléants pour la commune d'Apt
- 1 représentant titulaire et 1 suppléant par commune pour les autres communes

Vu, la délibération n°CC-2020-132 du 15 octobre 2020 procédant à l'installation de la CLECT,

Vu, la délibération n°CC-2023-52 du 25 mai 2023 modifiant la composition de la CLECT,

Vu, la délibération n°CC-2023-94 du 19 octobre 2023 modifiant la composition de la CLECT,

Vu, la délibération de la commune de Lioux en date du 31 janvier 2025 désignant Monsieur Patrice FOURNIER en tant que membre titulaire de la CLECT et Monsieur Thierry GARCIN en tant que membre suppléant de la CLECT,

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Procède, à l'installation de la CLECT conformément à la liste suivante :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
APT	Madame Véronique ARNAUD-DELOY	Madame Dominique SANTONI
	Monsieur Jean AILLAUD	Monsieur Frédéric SACCO
AURIBEAU	Monsieur Roland CICERO	Monsieur Nicolas LAGARDE
BONNIEUX	Monsieur Pascal RAGOT	Madame Évelyne BLANC
BOUX	Monsieur Hervé PLANCHON	Monsieur Louis SADOUL
CASENEUVE	Monsieur Gilles RIPERT	Madame Chantal EXBRAYAT-DUMAS
CASTELLET-EN-LUBERON	Madame Anne-Cécile ERTLÉ	Madame Marie-Christine MANGEOT
CÉRESTE	Monsieur Gérard BAUMEL	Monsieur Jean-Louis DE BOISSEZON
GARGAS	Monsieur Pascal BOUXOM	Monsieur Bruno VIGNE-ULMIER
GIGNAC	Madame Sylvie PASQUINI	Monsieur Guy AUBERT
GOULT	Monsieur Didier PERELLO	Madame Mauricette CENCIARELLI
JOUCAS	Monsieur Lucien AUBERT	Monsieur Maurice JEAN
LACOSTE	Monsieur Mathias HAUPTMANN	Madame Patricia LOUCHE
LAGARDE D'APT	Madame Maryse BONNET	Madame Martine RAYNE
LIoux	Monsieur Patrice FOURNIER	Monsieur Thierry GARCIN
MÉNERBES	Monsieur Patrick MERLE	Monsieur Christian RUFFINATTO
MURS	Monsieur Christian MALBEC	Madame Patricia HAESVOETS
ROUSSILLON	Monsieur Gérard DEBROAS	Madame Gisèle BONNELLY
RUSTREL	Monsieur Pierre TARTANSON	Monsieur Philippe ESCOFFIER
SAIGNON	Monsieur François DUPOUX	Monsieur Christophe SLECK

084-200040624-20250220-2025-16-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2025  
Date de réception préfecture : 26/02/2025



SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON	Madame Charlotte CARBONNEL	Monsieur Laurent BERTEL
SAINT-PANTALÉON	Monsieur Luc MILLE	Monsieur Flavien SIMON
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT	Monsieur Christian BELLOT	Monsieur Yves MARCEAU
SIVERGUES	Madame Martine CALAS	Madame Muriel MATAMOROS
VIENS	Monsieur Frédéric ROUX	Madame Viviane DARGERÉ
VILLARS	Madame Sylvie PEREIRA	Monsieur Christophe CASTANO

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT,



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 05/03/2025

